

INFORMATION CORONAVIRUS - Collecte des déchets ménagers

IMPORTANT : les services ci-dessous sont amenés à évoluer dans les heures et les jours prochains, en fonction de la progression de l'épidémie et des décisions du Gouvernement, des services de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé. Nous vous tiendrons informés de tout changement de mesure, par les moyens de communication à notre disposition (sites internet du Siom et des Mairies, applications mobiles, réseaux sociaux,...).

AVIS AUX HABITANTS des 21 communes* du territoire du Siom

Le Siom de la Vallée de Chevreuse et ses prestataires ont mis en place un plan de continuité pour assurer le maintien du service public de collecte des déchets ménagers dans les 21 communes de son territoire.

Nous vous informons qu'à ce jour :

- **les collectes** des Ordures Ménagères, des Emballages, du Verre, des Déchets Verts, des Encombrants et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) **sont assurées normalement** ;
- **les accès à la déchèterie-ressourcerie de Villejust, aux éco-centres du Siredom et à la déchèterie de Magny-les-Hameaux sont fermés au public, jusqu'à nouvel ordre.**

La sécurité des équipages de collecte et la salubrité de l'espace publique sont plus que jamais indispensables et vitales.
Elles dépendent du civisme et de la responsabilisation de chacun.

Merci de veiller au respect scrupuleux de ces règles de dépôts :



Les ordures ménagères doivent être impérativement mises en sacs fermés, dans les bacs à couvercle gris ou grenat.



Assurez-vous que les bacs sont bien fermés.



Sortez vos bacs avec des gants
ET seulement s'ils sont pleins.



Tous **les déchets doivent être déposés dans les bacs et les points de collecte prévus à cet effet** et en aucun cas sur la voie publique !

... Et il faut éviter les déchets superflus générés par du rangement (déchets encombrants) ou du jardinage (déchets verts). Privilégiez le stockage en attendant la fin de cette période de confinement : il n'y a en effet aucun enjeu de salubrité à conserver ce type de déchets.

Coronavirus COVID-19

Consignes spécifiques

pour les mouchoirs, gants et masques à usage unique



1 Mettez les dans un sac plastique dédié et résistant. Fermez et gardez 24 heures.



2 Jetez ce sac dans votre bac à ordures ménagères.



JAMAIS dans votre bac de tri.

Source : CITEO

Nous vous remercions de votre compréhension.

* **Communes du territoire du Siom** : Ballainvilliers, Bures-s/Yvette, Champlan, Chevreuse, Gif-s/Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Monthéry, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle.